Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre siège en séance ordinaire ce 9 juin 2020 par vidéoconférence. Sont présents à cette vidéoconférence madame Andrée St-Laurent, maire, madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie, Jacquelin Goyette, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Andrée St-Laurent, maire

Assistent également à la séance, par vidéoconférence Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit; jusqu'au 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membre présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Adoptée

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2020-06-89 **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

1.3 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Considérant la situation exceptionnelle créé par la COVID-19 un vidéo expliquant les états financiers sera diffusée sur notre site web.

2020-06-90 **1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 tel que déposé;

Adoptée

1.5 Rapport du maire, des services et des comités

1.6 Rapport aux citoyens des faits saillants 2019

Considérant la situation exceptionnelle créé par la COVID-19, les séances du conseil peuvent se tenir sans la présence des citoyens et il est donc impossible de tenir une période de questions traditionnelle;

Considérant que nous voulons permettre aux citoyens de poser leurs questions par courriel à admin@riviereapierre.com et que les réponses seront données lors de la séance subséquente.

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que les citoyens auront une période de 15 jours suivant la publication du rapport du maire sur le site de la municipalité pour s'exprimer.

Adoptée

2020-06-91 **1.7 Autorisation du paiement des dépenses du mois de mai 2020**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de mai 2020. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 105 878,09 $.

Adoptée

1.8 Fermeture des bureaux du 20 au 24 juillet 2020

2020-06-92 **1.9 Autorisation à payer une facture au montant de 800,23 $ à Maralix**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser à payer une facture au montant de 800,23 $ à Maralix pour la configuration des 4 postes de travail.

Adoptée

2. Sécurité publique

3. Transport routier et hygiène du milieu

2020-06-93 **3.1 Demande de compensation financière au M.T.Q. pour le déneigement du Pont Delisle et de 2 virées**

Considérant qu'à l'automne 2018, et cela sans préavis et pour une durée indéterminée, la circulation sur le pont Delisle (P-06193) a été restreinte à 1 voie alors que sa capacité portante a été réduite à 15 tonnes;

Considérant que ceci a fait en sorte que les véhicules lourds de services de collecte des ordures de même que de déneigement ne peuvent plus emprunter ce pont;

Considérant qu'il a fallu entretenir 2 virées de part et d'autre du pont, afin de maintenir les services de collecte des ordures et de déneigement aux citoyens;

Considérant que, pour des motifs de sécurité publique, la municipalité a jugé prioritaire de maintenir le pont Delisle ouvert à la circulation;

Considérant que pour déneiger le pont et les 2 virées de part et d'autre du pont représente une dépense excédentaire de 8 200 $;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De demander au M.T.Q. une compensation financière de 8 200 $ afin de dé-dommager la Municipalité de Rivière-à-Pierre des frais excédentaires qu'elle a encourus suite à la restriction à 1 voie du Pont Delisle et à la diminution de sa capacité portante pour la saison hivernale 2019-2020.

Que copie conforme de la présente soit envoyée à M. Vincent Caron, député de Portneuf.

Adoptée

2020-06-94 **3.2 Appel d'offres pour le remplacement de 2 ponceaux sur l'avenue du Centenaire et la rue du Lac-Vert**

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De lancer un appel d'offres publiques pour le remplacement de 2 ponceaux sur l'avenue du Centenaire et la rue du Lac-Vert.

Adoptée

2020-06-95 **3.3 Appel d'offres sur invitation pour l'engagement de professionnels (arpentage, plans et devis et surveillance des travaux) pour la réfection des tronçons du réseau de distribution d'eau potable sur la rue des Loisirs**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'aller en appel d'offres sur invitation auprès des firmes suivantes : Englobe, Tetratech, WSP et Stantec pour l'engagement de professionnels (arpentage, plans et devis et surveillance des travaux) pour la réfection des tronçons du réseau de distribution d'eau potable sur la rue des Loisirs.

Cette dépense sera payée à même *le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (T.E.C.Q.) pour les années 2019 à 2022.*

Adoptée

2020-06-96 **3.4 Mandater Les Valves et Pompes René Lévesques pour installer un clapet aux puits # P2/P3**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Les Valves et Pompes René Lévesque pour installer un clapet anti-retour au coût de 1011,78 $ taxes incluses au puits P2/P3.

Adoptée

2020-06-97 **3.5 Mandater Transport Alain Carrier Inc. pour des travaux de fossés à effectuer sur la rue Principale**

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Transport Alain Carrier inc. pour des travaux de fossés à effectuer sur la rue Principale pour un montant n'excédant pas 4 200 $, tel que décrit dans la soumission # 494 datée du 25 mai 2020 dépense à être imputée dans le budget immobilisations réfection chemin de la Marmite.

Adoptée

2020-06-98 **3.6 Mandater Transport Alain Carrier Inc. pour la réparation d'un ponceau sur la rue du Lac-Vert**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Transport Alain Carrier Inc. pour réparer le ponceau sur la rue du Lac-Vert pour un montant n'excédant pas 2 528,38 $ tel que décrit dans la soumission # 496 datée du 8 juin 2020. Cette dépense est payée avec les sommes provenant du fonds Carrières et Sablières.

Adoptée

2020-06-99 **3.7 Mandat pour la surveillance des travaux lors de la Réhabilitation de la chaussée – chemin de la Marmite (rue Principale)**

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à la firme Englobe, représenté par Mme Laurie-Anne Grégoire, le mandat pour la surveillance de chantier ainsi que le contrôle de la qualité lors des travaux de la réhabilitation de la chaussée – chemin de la Marmite (rue Principale). Les honoraires sont de 13 000 $, taxes en sus, tel que décrit sur leur offre de services en date du 23 avril 2020. Cette dépense est payée avec les sommes provenant du fonds carrières et sablières.

Adoptée

2020-06-100 **3.8 Mandat aux Entreprises Trema Inc. pour le balayage des rues pour les années 2020 et 2021**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Les Entreprises Trema Inc. pour le balayage des rues pour les années 2020 et 2021, aux taux horaires de 90 $ pour le camion-citerne, 139 $ pour le balai mécanique et 129 $ pour le balai aspirateur pour un montant d'environ 6 000 $ par année.

Il est à noter que pour les 2 années, le balayage des rues devra être réalisé **avant la date butoir du 1er juin**.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2020-06-101 **4.1 Autorisation à Mme Lyne Morneau, inspectrice municipale de participer à un webinaire**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Lyne Morneau, inspectrice, de participer à un webinaire sur la stabilisation des rives les 11 et 19 juin 2020. Le coût de la formation est de 350,50 $.

Adoptée

2020-06-102 **4.2 Dépôt d'une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre dépose le projet intitulé « Yourte d'accueil et de prolongement des sentiers Chutes de la Marmite » dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf et demande une contribution financière non remboursable de 30 000 $;

QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre désigne Mme Sophie Moisan, agente de communication et soutien à la communauté à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet;

QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement au montant de 30 000 $;

QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre s'engage à entretenir les équipements après la réalisation du projet;

QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre confirme qu'il dispose d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les activités reliées à la réalisation du projet.

Adoptée

2020-06-103 **4.3 Mandat à un arpenteur pour la rénovation de la carte urbaine**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rivière-à-Pierre possède une cartographie topographique minimale à l'échelle 1:1 000;

CONSIDÉRANT QUE cette cartographie doit être mise à jour régulièrement;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer cette mise à jour, un travail de cueillette d'information sur le terrain et de transformation des données recueillies en coordonnées géodésiques doit être réalisé par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE les données recueillies doivent ensuite être cartographié en vue d'éditer de nouveaux feuillets ainsi que d'actualiser la cartographie régionale en ligne;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De confier à Élizabeth Génois, arpenteure-géomètre, la tâche de procéder à la prise de relevés techniques sur le terrain, de transformer les données recueillies en coordonnées géodésiques ainsi que de préparer un dessin global en format numérique, le tout nécessaires à la mise à jour de la cartographie topographique minimale (1:1 000);

De confier à la MRC de Portneuf la tâche de réaliser la cartographie numérique en corrigeant les données de la carte topographique minimale 1:1000 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Les coûts reliés à ces travaux sont estimés à 1 100 $, taxes en sus, pour les relevés terrains (Élizabeth Génois arpenteure-géomètre) et à 150 $ pour la cartographie (MRC).

Adoptée

5. **Loisirs et services à la collectivité**
6. **Correspondance**
7. **Périodes de questions**
8. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M Denis Bouchard. de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 20h07.

Andrée St-Laurent, maire	Mélanie Vézina, directrice générale & secrétaire-trésorière